



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Sous-préfecture d'ISTRES
Mission départementale vie associative
Avenue des Bolles
CS 60004
13808 ISTRES Cédex
04.42.86.57.69

Le numéro W133023099
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W133023099

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Monsieur Le Sous-Préfet

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **02 octobre 2020**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

CUGES RANDOS LOISIRS

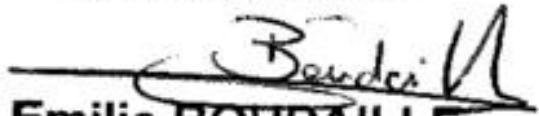
dont le siège social est situé : chemin Auguste Olivier
13780 Cuges-les-Pins

Décision(s) prise(s) le(s) : **03 septembre 2020**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Istres, le 12 octobre 2020

Pour le Sous-Préfet d'ISTRES
et par délégation
La chef de Bureau


Emilie BOUDAILLE

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.
La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Sous-préfecture d'ISTRES
Mission départementale vie associative
Avenue des Bolles
CS 60004
13808 ISTRES Cédex
04.42.86.57.69

Le numéro W133023099
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W133023099

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Monsieur Le Sous-Préfet

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **02 octobre 2020**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

STATUTS

dans l'association dont le titre est :

CUGES RANDOS LOISIRS

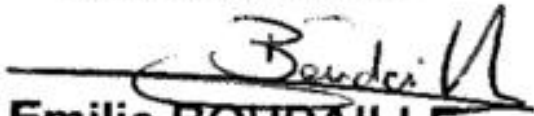
dont le siège social est situé : chemin Auguste Olivier
13780 Cuges-les-Pins

Décision(s) prise(s) le(s) : **03 septembre 2020**

Pièces fournies : Statuts
Procès-verbal

Istres, le 12 octobre 2020

Pour le Sous-Préfet d'ISTRES
et par délégation
La chef de Bureau


Emilie BOUDAILLE

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.
La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

Récapitulatif

Identification de l'association 1/2

Veillez saisir votre numéro RNA : W133023099

Identification de l'association 2/2

Date de publication de la déclaration de création au JOAFE	02/05/2015
Date de la dernière déclaration enregistrée	19/07/2019
SIRET	
Sigle	
Titre	CUGES RANDOS LOISIRS
Objet	pratique et développement de la randonnée pédestre, tant pour son aspect sportif que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le patrimoine, le tourisme et les loisirs

Adresse du siège

Etage-escalier-appartement	
Immeuble-bâtiment-résidence	
Numéro et libellé de voie	CHEM1 Auguste Olivier
Lieu-dit ou boîte postale	
Pays	
Code postal	13780
Localité	Cuges-les-Pins

Adresse de Gestion

Etage-escalier-appartement	
Immeuble-bâtiment-résidence	
Numéro et libellé de voie	CHEMIN AUGUSTE OLIVIER
Lieu-dit ou boîte postale	

Pays	
Code postal	13780
Localité	CUGES LES PINS
Ces informations correspondent-elles à l'association pour laquelle je souhaite déclarer des modifications ou des changements ?	oui

Identification du déclarant

Le déclarant est-il une des personnes chargées de l'administration de l'association ?	Oui
---	-----

Informations personnelles du déclarant

Fonction dans l'association	Président
Civilité	Monsieur
Nom	GANNE
Prénom(s)	Jean-Yves
Profession	Retraité

Type de déclaration

Vous souhaitez effectuer :	une modification
F	Déclarer des dispositions statutaires nouvelles (autres que le titre, l'objet ou le siège si celui-ci figure dans les statuts) [exemples : modification du fonctionnement de l'assemblée générale/du conseil d'administration ou création de nouvelles catégories de membres].

Menu F : Déclarer des nouvelles dispositions statutaires

Date de la décision de l'organe délibérant compétent	03/09/2020
--	------------

Pièces justificatives

- | | |
|---|------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">Statuts signés par au moins deux dirigeants, portant leur nom, prénom et fonction | Statuts_de_l_association_v2020.pdf |
|---|------------------------------------|

- Procès-verbal 1 de l'organe délibérant daté et signé, portant le nom, le prénom et la fonction du signataire

PV Assemblée Générale du 03 Septembre 2020.pdf